

**Etapas importantes en vue d'un suivi et d'un examen cohérents, efficaces et inclusifs du programme de développement durable à l'horizon 2030
à l'échelle mondiale**

NOTE DE COUVERTURE:

1. En septembre 2015, le Sommet du développement durable des Nations Unies a adopté un nouveau cadre pour guider les efforts de développement entre 2015 et 2030, intitulé «Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030».
2. Le programme de développement durable à l'horizon 2030 contient 17 objectifs de développement durable (ODD) et 169 cibles¹. Les ODD adressent, de manière intégrée, les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement, leurs interrelations, les aspects liés à des sociétés pacifiques et des institutions efficaces, ainsi que les moyens de mise en œuvre (finance, technologie, développement des capacités, etc.).
3. Les chefs d'Etat et de gouvernement se sont également engagés à procéder à un suivi et un examen systématiques de la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030. Le suivi et l'examen seront basés sur des examens du progrès au niveau national qui seront réguliers, volontaires, inclusifs et pilotés par les pays, et qui contribueront aux examens aux niveaux régional et globaux.
4. Au niveau mondial, le forum politique de haut niveau pour le développement durable (FPHN) des Nations Unies assumera un rôle central de supervision d'un réseau de mécanismes de suivi et d'examen. Il doit agir de concert avec l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et d'autres instances et organes compétents, conformément aux mandats existants, en se basant sur leur travail afin de stimuler la mise en œuvre.
5. Le FPHN se réunira (i) tous les quatre ans au niveau des chefs d'État et de gouvernement sous les auspices de l'Assemblée générale et (ii) chaque année sous les auspices de l'ECOSOC.
6. Les processus de suivi et d'examen à tous les niveaux suivront les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles universelles, y compris les moyens de mise en œuvre, dans tous les pays, d'une façon qui respecte leur caractère universel, intégré et interdépendant et les trois dimensions du développement durable. Ces processus seront guidés par un nombre d'autres

¹ [http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/69/L.85&Lang=E]

principes définis dans le programme de développement durable à l'horizon 2030². Par exemple, ils seront volontaires et pilotés par les pays; ils aideront à trouver des solutions et à déterminer les meilleures pratiques; ils permettront de mobiliser les moyens de mise en œuvre et les partenariats nécessaires; et ils seront ouverts, inclusifs, participatifs et transparents.

7. Le mécanisme spécial de suivi et d'examen dédié à la Conférence d'Addis-Abeba sur le financement du développement et les moyens de mise en œuvre des ODD est intégré dans le cadre de suivi et d'examen du programme de développement durable à l'horizon 2030. Le FPHN s'appuiera, entre autres, sur les résultats du forum annuel de l'ECOSOC sur le financement du développement ainsi que sur le résumé du forum annuel de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation lancé par le programme de développement durable à l'horizon 2030 comme une partie du mécanisme de facilitation des technologies. Le FPHN prendra également en compte le Forum biennal pour la coopération en matière de développement de l'ECOSOC. Un dialogue de l'Assemblée générale sur le financement du développement se tiendra dos-à-dos avec la réunion du FPHN, lorsqu'il se réunit sous les auspices de l'Assemblée générale.
8. Le programme de développement durable à l'horizon 2030 stipule que le FPHN effectuera :
 - i. Des examens réguliers de la mise en œuvre au niveau national, couvrant « les pays développés et les pays en développement ainsi que les organismes concernés des Nations Unies et autres parties prenantes, dont la société civile et le secteur privé »;
 - ii. Des examens thématiques de l'état de l'avancement des objectifs de développement durable, y compris des questions transversales, basés sur le travail des commissions fonctionnelles de l'ECOSOC et d'autres instances et organes intergouvernementaux.
9. Le suivi et l'examen dans le cadre du FPHN seront informés par un rapport annuel sur les objectifs de développement durable et un rapport mondial sur le développement durable qui doit renforcer l'interface entre science et politique et servir d'outil d'aide à la décision politique **fondé sur des données empiriques**.³

Mandat pour le rapport du Secrétaire général sur le suivi et l'examen à l'échelle mondiale

10. Le programme de développement durable à l'horizon 2030 a demandé au "Secrétaire général, agissant en concertation avec les États Membres, d'établir pour

² Programme de développement durable à l'horizon 2030, paragraphe 74

³ Programme de développement durable à l'horizon 2030, extraits du paragraphe 83.

examen à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, en prévision de la réunion de 2016 du Forum politique de haut niveau, un rapport décrivant les étapes importantes à franchir en vue d'un suivi et d'un examen cohérents, efficaces et sans exclusion à l'échelle mondiale". Ce rapport doit:

- (i) inclure une proposition concernant les dispositions à prendre pour l'organisation des examens menés par les États lors du Forum politique de haut niveau sous les auspices de l'ECOSOC, incluant des recommandations relatives à des lignes directrices volontaires pour la présentation de rapports nationaux,
- (ii) clarifier les responsabilités institutionnelles,
- (iii) donner des indications sur les thèmes annuels, sur une série d'examens thématiques, et
- (iv) [donner des indications] sur les options envisageables pour les examens périodiques à l'intention du FPHN⁴.

11. Le présent questionnaire vise à recueillir les vues des États Membres sur les étapes importantes à franchir en vue d'un suivi et d'un examen cohérents, efficaces et inclusifs du programme de développement durable à l'horizon 2030 à l'échelle mondiale, de manière à informer l'analyse et les propositions contenues dans le rapport du Secrétaire général.

12. Il utilise les mandats existants comme point de départ et vise à déterminer comment ces mandats peuvent être opérationnalisés ou précisés si nécessaire.

11. Le Secrétariat invite cordialement tous les États membres à fournir des réponses aux questions suivantes et à les soumettre à la division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales (axster@un.org, copié à zubcevic@un.org et powellj1@un.org) **au plus tard le 20 novembre 2015.**

⁴Le programme de développement durable à l'horizon 2030 établit que ce rapport doit inclure "une proposition concernant les dispositions à prendre pour l'organisation des examens menés par les États lors du Forum politique de haut niveau, sous les auspices du Conseil économique et social, y compris des recommandations relatives à des directives communes pour la présentation de rapports à titre volontaire. Il faudrait aussi que soient précisées les responsabilités institutionnelles et que des indications y soient données sur les thèmes annuels, sur une série d'examens thématiques et sur les options envisageables pour les examens périodiques à l'intention du Forum politique de haut niveau." (Paragraphe 90, Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030)

Questionnaire:

Pour chaque élément ci-dessous, si vous désirez fournir une réponse, vous pouvez le faire dans le format qui vous convient. Si possible, joignez une brève explication de vos réponses. Les éléments en italique sont fournis pour donner des éléments de contexte.

I. Responsabilités institutionnelles pour le suivi et l'examen:

1. Comment l'Assemblée générale, l'ECOSOC et le FPHN peuvent-ils travailler de manière cohérente au suivi et à l'examen du programme de développement durable à l'horizon 2030? **OUI**
 - a. Quel devrait être le rôle de l'Assemblée générale dans le suivi et l'examen de la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030? **L'AG doit jouer son rôle habituel : l'organe de décision mondial ;**
 - b. Voyez-vous un besoin d'ajustement des méthodes de travail et de l'ordre du jour de l'Assemblée générale et en particulier de ses deuxième et troisième comités et de leur relation avec l'ECOSOC pour répondre au programme de développement durable à l'horizon 2030 et pour assurer la cohérence, la complémentarité et l'efficacité? Si oui, de quelle manière? **OUI ; il ne faut pas perdre de vue que le Plan de Développement Durable du Monde n'est que une approche nouvelle de l'avenir du monde et que son importance à déjà conduit à la création du FPHN ; La mission de Suivi - Evaluation est indispensable dans tout processus de développement basé sur un plan (c'est la chaîne des 3 P BSE : Prospection-Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi-Evaluation) ; doit revenir au plan mondial à la nouvelle instance, le FPHN. Elle pourrait avoir comme secrétariat un organe semblable ou identique aux AGENCES en charge des domaines précis de développement. Cette agence peut avoir des Bureaux continentaux ou régionaux.**
2. Compte tenu de sa Charte et d'autres mandats, comment l'ECOSOC peut assurer la cohérence du suivi et de l'examen du programme de développement durable à l'horizon 2030 à l'échelle mondiale? **Par le biais justement d'une AGENCE en charge du Suivi - Evaluation du DD ;**
3. Comment le FPHN peut-il faire de manière la plus efficace des liens avec les modalités de suivi et d'examen des conférences et processus des Nations Unies sur (1) les pays les moins avancés, (2) les petits États insulaires en

développement et (3) les pays en développement sans littoral⁵? **Il faut adopter une approche diverse et appropriée à chaque groupe de pays ; ceci suppose une classification préalable des pays suivant :**

- **le niveau de développement (qui existe par ailleurs déjà ;**
- **la capacité des pays à s'adapter aux modalités de participation aux conférences de l'ONU avec leurs procédures;**
- **la prise de dispositions spécifiques temporaires pour des cas extrêmes;**

i.

4. L'Assemblée générale devrait-elle fournir des orientations aux commissions fonctionnelles de l'ECOSOC et à d'autres instances et organes intergouvernementaux sur la meilleure façon de refléter leur contribution à l'examen des ODD et au FPHN en général, dans leurs programmes de travail et sessions? Quelles devraient être ces orientations? **OUI :**
 - a. **La création suivant l'Instance d'une structure qui sera le point focal en charge du S/E du DD ; il sera en contact avec l'AGENCE de Suivi - Evaluation du DD qui sera le secrétariat permanent du FPHN ;**
5. Quelle serait la meilleure façon pour le FPHN de s'appuyer sur les résultats du forum de l'ECOSOC sur le financement du développement et le résumé par les coprésidents du forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation? **Au secrétariat permanent du FPHN, il faudra désigner une cellule émissaire au près des différents Instances qui travaille avec les points focaux et capitalise leur informations et activités.**

II. Thème principal annuel du FPHN vs examens thématiques de l'état d'avancement des objectifs de développement durable effectués par le FPHN:

Le programme de développement durable à l'horizon 2030 a décidé que les examens thématiques du FPHN «seront étayés par les examens effectués par les commissions techniques de l'ECOSOC⁶ et d'autres instances et organes intergouvernementaux⁷». Ces différentes instances et organes ont pour mandat de «prendre en compte le caractère intégré des objectifs et les corrélations existant entre eux». Ils «mettront à contribution toutes les parties concernées et s'inscriront, dans la mesure du possible, dans le cycle d'activité du Forum

⁵ Programme de développement durable à l'horizon 2030, paragraphe 82

⁶ Par exemple, la Commission du développement social, la Commission de la condition de la femme, la Commission de la population et du développement etc...

⁷ Les exemples incluraient l'assemblée mondiale de la santé, la conférence internationale du travail etc.

politique de haut niveau tout en cadrant avec celui-ci »⁸. Le FPHN, lors de ses réunions sous les auspices de l'ECOSOC, sera consacré « à un thème en rapport avec l'intégration des trois dimensions du développement durable, compte tenu de l'orientation thématique des activités du Conseil et conformément au programme de développement pour l'après-2015 »⁹. Le thème annuel du FPHN devrait permettre au FPHN de suivre et d'examiner la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030. L'Assemblée Générale a décidé que l'ECOSOC basera son programme de travail annuel sur un thème principal et a défini les caractéristiques de ce thème annuel.¹⁰

6. Les examens thématiques de l'état d'avancement des ODD au FPHN devraient

-

ils : (i) se concentrer sur des groupes d'ODD étroitement liés ou (ii) examiner les progrès accomplis dans tous les ODD sur la base d'un thème transversal tel que le sexe, la santé ou l'éducation, ou (iii) adresser quatre ODD chaque année, dans un ordre numérique, avec en plus l'ODD 17 sur les moyens de mise en œuvre? Si l'option (ii) est préférable, quand et comment devrait être décidé le thème transversal? **NON ; il faut faire une évaluation complète du DD à partir des indicateurs qui vont être adoptés ; Maintenant suivant la fréquence de production des indicateurs des rapports approfondis seront produits ; il faudra tenir compte des groupes de pays constitués plus haut pour les détails des rapports.**

7. Quel genre de contributions devraient fournir les commissions techniques et d'autres instances et organes intergouvernementaux au FPHN (par exemple, résultats négociés, résumé des discussions et analyse ou autre)? Comment devraient être présentées les contributions de différentes plates-formes au FPHN de manière à favoriser ses revues, son leadership politique, ses conseils et ses recommandations? **Il faut arrêter un model type de rapport, de type à faciliter la tâche du Secrétariat du FPHN ; par exemple si les représentations continentales de l'Agence produise le rapport du Continent, il ne restera plus qu'à faire la synthèse mondiale. Pour ce faire le FPHN devra avoir ses démembrements au niveau continental, sous - continental (régions) et même par Pays ; voir le tableau ci-dessous ;**

a. tTABLEAU DEMEMBREMENT SPATIAL DU FPHN

<p>b. MONDE</p>	<p>FPHN et Direction Agence de Suivi Evaluation du DD (ASEDD / SDEA) avec le GHN pour les indicateurs des ODD et son Groupe Inter-agence et pays don't le</p>
------------------------	---

⁸ Programme de développement durable à l'horizon 2030, paragraphe 85

⁹ Résolution de l'Assemblée Générale 67/290, op 7c

¹⁰ Résolution de l'Assemblée Générale 68/1, paragraphes 7-9

	secretariat est assure par Statistique ONU
c. CONTINENT	d. CONFERENCE DES ministres en charge du Plan et du Développement et l'ASEDD du continent en relation avec l'Organe Statistique du Continent
e. PAYS	f. Le Conseil national du Plan National du Développement Durable présidée par le Président de la République don't le secretariat est assure par le MINISTERE en charge du Plan et du Développement (Direction en charge du plan et Organisation Nationale en charge de la production des statistiques officielles
g. REGIONS DU PAYS	h. Le Comité local du développement don't le secretariat est assuré par les représentants du Ministère en charge de la Planification du Développement.

i.

8. Quel genre de thèmes seraient appropriés pour le FPHN (lors de ses rencontres sous les auspices de l'ECOSOC) et comment ces thèmes peuvent-ils s'aligner avec le thème de l'ECOSOC? Si possible, donnez des exemples. **Il faut admettre de l'ECOSOC est préoccupé au plus niveau par le Développement ; Donc les différents rapports du FPHN lui apportent des informations empiriques sur la réalité des faits ; il semble que les rapports du FPHN, doivent venir dans les ordres du jour juste après l'adoption du rapport de la précédente réunion ; Ce rapport devant faire des recommandations visant à améliorer les résultats des politiques de développement, il deviennent désormais la pièce fondamentale des travaux de l'ECOSOC qui doit désormais faire du DD son cheval de guerre.**
9. Combien de temps à l'avance les thèmes du FPHN devraient-ils être connus? Par exemple, (i) devrait-il y avoir un programme de travail pour les quatre années entre deux réunions du FPHN sous les auspices de l'Assemblée générale ou pour une durée plus longue, ou (ii) les thèmes devraient-ils être établis chaque année, et si ceci est le cas, comment d'autres plateformes intergouvernementales et d'autres acteurs pertinents devraient-ils contribuer à l'examen au FPHN? **Le développement durable est un ensemble entier ; il sera difficile de le morceler car vous verez à cause de la grande disparité entre les**

niveaux de développement, les pays n'auront jamais les mêmes centre d'intérêt ; donc il vaut mieux chaque fois faire le rapport sur les 17 Objectifs et les 169 cibles pour chaque continent avant de faire la situation mondiale ; le rapport doit prendre en compte aussi bien l'exécution physique que financier.

10. Le forum annuel de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation devrait-il couvrir le même thème que le FPHN? **C'est souhaitable, mais pas indispensable ; en effet le rapport du FPHN doit prendre en compte les progrès et avancés dans ces domaines qui font partie intégrale des 17 objectifs.**
11. Comment la Commission de la statistique pourrait-elle contribuer au mieux au travail du FPHN? **La Commission Statistique en sa qualité de secrétaire du GHN sur les indicateurs, elle devra être membre du secrétariat permanent du FPHN. Elles fournit les statistiques et indicateurs du DD mondial par ses canaux habituels : Continent, Pays ;**
12. Quels arrangements seraient nécessaires pour permettre au FPHN d'identifier et d'examiner les défis émergents? **Le FPHN, doit recourir à travers son secrétariat permanent ou Agence de Suivi Evaluation à toutes les agences de l'ONU qui œuvrent chacune à faire avancer le développement dans leur domaine d'activités ; Désormais celui qui met en œuvre ne va plus faire de l'auto évaluation pas transparente toujours. Une autre structure va évaluer les activités des autres avec équité et transparence à travers des indicateurs bien cernés.**
13. Comment les plateformes et les processus en dehors du système de l'ONU, y compris ceux qui sont gérés par d'autres organisations internationales ou régionales et par des acteurs non étatiques, pourraient-elles contribuer aux examens thématiques au FPHN? **Il faut éviter le bicéphalisme dans le suivi évaluation mondial du DD. TOUT DOIT CE PASSER SOUS L'EGIDE DES NATIONS UNIES, QUI ASSURE LA GOUVERNANCE MONDIALE.**

III.Examens du FPHN de la mise en œuvre au niveau national:

Préparation et conduite des examens au niveau national:

14. A quelle fréquence les pays devraient-ils participer aux revues nationales régulières afin de permettre un échange significatif d'expériences et de feedback au FPHN? Devrait-il y avoir un nombre minimum d'examens à présenter au FPHN pendant les quinze ans du programme? **OUI CONFORMÉMENT AU TABLEAU ci dessus ;**

Pour permettre au FPHN d'avoir des inputs de son rapport annuel, bi annuel ou tri annuel suivant les instances des Nations Unies, il faut exiger des pays un rapport semestriel, qui devra être disponible avant la fin du mois qui suit le semestre échu. Soit 2 rapports par an et 1 rapport annuel qui suggère les révisions nécessaires des programmes; Au bout de 5 ans, ce rapport un rapport quinquennal qui suggère des les révisions nécessaires pour le Plan national de développement au regard du DD. Ceci suppose que tous les pays se dotent d'un Plan de développement 2016-2010 qui sera communiqué au Secrétariat permanent du FPHN ou l'agence en charge du Suivi Evaluation du DD, avec copie à la représentation continentale.

15. Comment les discussions du FPHN sur les examens devraient-elles être préparées pour faciliter l'échange d'expériences et favoriser l'impulsion politique, directions et recommandations au FPHN? Comment les pays voudraient-ils être soutenus dans le processus d'examen à l'échelle mondiale :les travaux du FPHN doivent se dérouler sous la forme de séances plénières et de travaux en commissions :
- -En Commissions: Avec une commission par Continent, il est procédé à la rédaction du rapport du Continent suivant un modèle prédéfini par le Secrétariat du FPHN; Pendant ces travaux des échanges d'expériences se font d'eux-mêmes.
 - En plénières les différents rapports continentaux sont présentés et discutés; les recommandations à soumettre aux Instances supérieures sont arrêtées et validées.
 - Les travaux en Commissions peuvent se faire bien avant la réunion du FPHN, soit à New York ou sur le continent dans un pays et cela par rotation suivant les systèmes existants en la matière

Directives communes pour la présentation de rapports à titre volontaire:

16. Afin d'aider à élaborer des lignes directrices volontaires communes pour la présentation de rapports pour les examens nationaux au FPHN, veuillez indiquer quelles sont les questions que vous voudriez voir le FPHN traiter systématiquement quand il examine les examens de mise en œuvre au niveau national? Les rapports nationaux doivent avoir la même configuration que celui du FPHN et comprendre :
- a. Une brève présentation géographique, démographique, sociologique et économique;
 - b. Un rappel des programmes de la période sous évaluation;
 - c. Un tableau des indicateurs disponibles avec leurs niveaux en début de période et en fin de période; Pour les indicateurs non disponibles en donner les raisons;
 - d. Une analyse dynamique des évolutions (amélioration ou dégradation),

- avec des explications des tendances;
- e. Une formulation des explications et des recommandations pour corriger ou poursuivre les progrès;
- f. Autres informations nécessaires et utiles pour le partage des expériences réussies:.

17. Comment les lignes directrices communes peuvent-elles laisser suffisamment de flexibilité aux États membres, tout en assurant une comparabilité suffisante entre les revues pour faciliter la comparaison entre pays et pour aider à suivre le progrès au niveau mondial? Les lignes directrices devraient-elles identifier un ensemble de sujets fixes, en plus du statut de tous les ODD et cibles, que tous les pays seront encouragés à traiter dans leurs revues, ainsi que d'autres éléments que les pays peuvent traiter de manière facultative ? **Les principales lignes directrices sont les suivantes :**

- a. Au regard des ODD et de leurs cibles, chaque pays doit se doter d'un Plan National de Développement Durable de 2016 à 2020 ; Si ce n'est pas déjà le cas ; Il doit mettre en place les structures nationales de Suivi Evaluation du PNDD avec :
 - i. Un Conseil National présidé par le Président de la République ou le Chef de Gouvernement ;
 - ii. Un secrétariat national placé sous l'autorité du Ministre en Charge de la Planification du développement et de la Statistique ;
 - iii. des points focaux dans chaque ministère en charge du suivi évaluation ;
 - iv. des démembrements dans le pays suivant les niveaux de décentralisation de l'administration ;
 - v.
- b. Chaque pays doit disposer d'une budgétisation raisonnable et sincère de son développement durable; en mettant en face les ressources possibles et certaines;
- c. Chaque pays doit inscrire la production des statistiques et des rapport de suivi évaluation du DD dans les axes mêmes du DD, comme une activité à part entière.

Présentation des examens au niveau national au FPHN :

18. Comment les revues au niveau national devraient-elles être présentées et discutées lors de la réunion formelle du FPHN? **Elles sont discutées au niveau continental avant d'arriver au niveau mondial pour être revues en commissions ;**

19. Comment les examens au niveau national peuvent-ils accorder une attention

suffisante aux moyens de mise en œuvre? Comment peuvent-ils aider à mobiliser du soutien additionnel et des nouveaux partenariats? **Je pense qu'il faut que chaque pays compte sur ses propres ressources au départ ; ensuite la communauté internationale, généreuse interviendra pour faire avancer les pays les plus en retard ; il faut faire jouer la solidarité internationale. Tout est question des choix prioritaires opérés par chaque pays.**

20. Quel genre de résultat devrait résulter des examens de la mise en œuvre au niveau national par le FPHN et comment pourrait-il y avoir un suivi de ces examens? **Voir plus haut.**

IV. Examens et processus au niveau régional

21. Comment les résultats des processus d'examen au niveau régional devraient-ils être considérés au FPHN? **Voir plus haut**

V. Inclusion du système des Nations Unies et d'autres parties prenantes dans le suivi et l'examen à l'échelle mondiale **VOIR PLUS HAUT : Les Nations Unies doivent prendre leurs responsabilités ; avec le DD, elles prennent la destinée du monde entier en main ; la Société civile et le secteur privé dans leur ensemble appartiennent à un tel ou tel autre pays ; ils ne peuvent se soustraire de ce pays et avoir une vision autre que celui de ce pays ; Ceci explique notre opposition à l'organisation du Forum mondial sur les données en dehors des Nations Unies , et avant même la définition des indicateurs des ODD.**

22. Comment le FPHN peut soutenir la participation des grands groupes et d'autres parties prenantes dans les processus de suivi et d'examen menés au niveau mondial, y compris dans les examens thématiques et les examens nationaux? Quelles sont les options possibles pour obtenir leur contribution aux examens au FPHN, (basés sur les modalités de participation des grands groupes définies par la résolution 67/290 de l'Assemblée générale et les pratiques du groupe de travail ouvert intergouvernemental de l'Assemblée générale sur les ODD)?**Se conformer aux textes en vigueur**

23. Le programme de développement durable à l'horizon 2030 engage les grands groupes et d'autres parties prenantes à rendre compte de leur contribution à la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030. Comment ces examens peuvent-ils être préparés et menés au FPHN? Comment peut-on encourager ces acteurs à participer à tels examens? ¹¹**Par**

¹¹ Le programme de développement durable à l'horizon 2030 stipule dans son paragraphe 89 que "le Forum politique de haut niveau encouragera la participation des grands groupes et d'autres parties prenantes aux processus de suivi et d'examen conformément à la résolution 67/290. Nous engageons ces acteurs à rendre compte de leur contribution à la mise en œuvre du Programme."

l'organisation de rencontres régulières et ciblées avec les groupes spécifiques

24. Comment la contribution du système des Nations Unies à la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030 devrait-elle être examinée?
25. Quelles mesures le système des Nations Unies devrait prendre, y compris le Secrétariat, pour soutenir au mieux le suivi et l'examen d'une manière cohérente et efficace? **Faire entrer les instances nouvelles dans le schéma actuel de l'ONU pour la fonction de suivi Evaluation du DD.**

VI. Autres points de vue et idées

26. Veuillez s'il vous plaît mentionner ici les autres points que vous souhaitez soulever.
 - a. **Ici, il faut rappeler que la nouvelle fonction de suivi évaluation du DD, ne doit en aucun cas bouleverser la gouvernance de l'ONU ;**
 - b. **le FPHN, son secrétariat permanent ou l'Agence de Suivi Evaluation des Nations ; la Commission des Statistiques et le GHN pour les indicateurs des ODD et le Groupe inter agences, peuvent conduire valablement le suivi évaluation du DD avec l'appui des pays suivant l'organisation suggérée.**